



PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil départemental spécial :

N° NV190 - 07 SEPTEMBRE 2015

SOMMAIRE

Assistance publique - hôpitaux de Paris

2015250-0002 - arrêté de délégation de signature des Hôpitaux Universitaires Paris Centre

Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)

2015247-0004 - arrêté portant subdélégation de signature de Monsieur Eric Lajarge, directeur départemental de la cohésion de Paris

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

2015245-0007 - ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE - SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES 15ème NECKER

2015244-0040 - ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE - SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS 16ème PORTE DAUPHINE

2015244-0041 - ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE - SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES 16ème PORTE DAUPHINE

2015250-0001 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature annulant l'acte 2015244-0036 publié au Recueil départemental spécial

N° NV186 du 04 SEPTEMBRE 2015

2015244-0042 - ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE - POLE DE CONTROLE ET D'EXPERTISE 7EME ARRONDISSEMENT



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015250-0002

Signé le lundi 07 septembre 2015

Assistance publique - hôpitaux de Paris

arrêté de délégation de signature des Hôpitaux Universitaires Paris Centre

ARRETÉ DE DELEGATION DE SIGNATURE
Pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique

Arrêté n° 2015-04

Le Directeur du groupe hospitalier COCHIN/BROCA/HÔTEL-DIEU
(Hôpitaux Universitaires Paris Centre)

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 2010-0303 DG du 23 décembre 2010 modifiant l'organisation interne de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris par la constitution du Groupe Hospitalier Cochin/Broca/Hôtel-Dieu (Hôpitaux Universitaires Paris Centre),

Vu l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG, fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient »,

Vu l'arrêté directeur n° 2012-216-009 DG du 3 août portant nomination de Monsieur Patrick HOUSSEL aux fonctions de directeur du Groupe Hospitalier Cochin/Broca/Hôtel-Dieu (Hôpitaux Universitaires Paris Centre).

ARRETE

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à Madame Hélène GILARDI, directrice du groupe hospitalier adjointe et par ailleurs directrice du site de COCHIN, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier HUPC, déterminé par l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- Madame Cécile LOMBARD, directrice adjointe chargée des ressources humaines non médicales, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, G, H, K relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Emmanuel LAVOUE, directeur adjoint chargé des affaires médicales, du projet médical, de la stratégie et de la recherche, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Anne-Claude GRITTON, directrice adjointe chargée des affaires financières, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, D, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Marianne BENSARD, directrice adjointe chargée des achats et la logistique, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, E, F, G relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Christophe FIGLAREK, directeur adjoint chargé de la qualité, gestion des risques, droits du patient, service social, à l'effet de signer, tous des actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, H, I relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Brigitte SCHERB, coordonnatrice générale des soins, à l'effet de signer, tous des actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes B, G, relevant de son domaine en collaboration avec la DRH, et K, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Madame Sandrine BRICAUD, ingénieur, chargée de la direction des travaux et des services techniques du groupe, à l'effet de signer, dans le domaine des travaux qui lui est dévolu, tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, D relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Gilles PIVERT, ingénieur chargé du département des équipements du groupe, à l'effet de signer, dans le domaine des équipements et du biomédical qui lui est dévolu, tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, D relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Patrice GARCIA, ingénieur chargé de la direction des systèmes d'information, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur François CHAST Chef de Service et gérant de la Pharmacie à Usage Intérieur du groupe hospitalier, à viser les commandes de médicaments et de dispositifs médicaux stériles stockés dans les différents sites.

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- Monsieur Sylvain BRAULT, directeur du site Broca - La Rochefoucauld - La Collégiale, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Pierre MALHERBE, directeur du site Hôtel-Dieu, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006 DG susvisé ;

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par le directeur du groupe hospitalier et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de Madame Cécile LOMBARD, directrice adjointe chargée des ressources humaines, délégation est donnée à :

- Monsieur Cédric ZOLEZZI, Adjoint à la directrice des ressources humaines, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Cécile LOMBARD, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, G, H, K relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Gérard SAINCRIT, attaché d'administration hospitalière, Madame Josiane LE TALLEC-KNOSP, cadre supérieur de laboratoire et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G, H, relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Christian EGNER, attaché d'administration hospitalière, responsable de la formation continue du GH à l'effet de signer les actes, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B (4, 10), C (2) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

En cas d'empêchement Brigitte SCHERB, coordinatrice générale des soins, délégation est donnée à :

- Madame Fatima THOR, directrice des soins, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes B, C, G, K, relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

En cas d'empêchement de Monsieur Emmanuel LAVOUE, directeur de la Stratégie, des Affaires Médicales et de la recherche, délégation est donnée à :

- Madame Anne-Laure DE CESARE, Adjointe au Directeur de la Stratégie, des Affaires Médicales et de la recherche, délégation est donnée pour l'ensemble des sites du groupe, pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Catherine FIESCHI, attachée d'administration hospitalière principale pour l'ensemble des sites du groupe, pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe G, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Henri LESAINTE, attaché d'administration hospitalière pour l'ensemble des sites du groupe, pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe G, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Nadia GHAZANI, Adjoint des Cadres Hospitalier pour les matières énoncées au paragraphe G (alinéa 4) relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

En cas d'empêchement de Madame Anne-Claude GRITTON, directrice adjointe chargée des affaires financières, délégation est donnée à

- Monsieur Roland MULLER, attaché d'administration hospitalière principal, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, D, G, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Valérie PARISI, adjoint des cadres hospitalier, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions aux admissions de Cochin, et ceci uniquement pour les matières du

paragraphe H, relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Madame Corinne GARRIDO, adjoint des cadres hospitaliers, Régisseur du groupe hospitalier, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C (13-14) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

En cas d'empêchement de Madame Marianne BENSARD, directrice adjointe chargée des Achats et de la logistique, délégation est donnée à :

- Madame Louise COLAS, Adjointe à la directrice des Achats et de la Logistique, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, E, F, G relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Brigitte BERTOLINI et Monsieur Thierry KHUN, adjoints des cadres hospitaliers, à viser les commandes de produits hors stock et prestations de services du domaine du bureau des achats du groupe hospitalier, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2, 6) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;
- Messieurs Hassan MORABET et Fabien BELHOMME, responsables des magasins hôteliers et de la Lingerie du Groupe Hospitalier, à viser les commandes pour les produits hôteliers et linge usage unique stockés, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Didier CLEMENT, ingénieur responsable de la restauration, à viser les commandes relatives aux produits alimentaires stockés et hors stock alimentaire pour Cochin et l'Hôtel-Dieu et à Monsieur Jean Emmanuel DEPECKER pour Broca-La Rochefoucauld-La Collégiale, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Mesdames Sylvie ANNONIER, Jacqueline BESSE diététiciennes à viser les commandes et opérations courantes des produits diététiques hors stock et hors domaine réglementaire pharmaceutique de leurs sites respectifs ; et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

En cas d'empêchement de Monsieur Christophe FIGLAREK, directeur adjoint chargé de la qualité, gestion des risques, droits du patient, service social, délégation est donnée à :

- Madame Florence CHAROLLE, Adjoint des Cadres Hospitalier, à l'effet de signer les actes correspondants à ses fonctions pour les matières figurant au paragraphe I de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

Dans les domaines relevant de la responsabilité de Madame Sandrine BRICAUD, ingénieur responsable de la Direction des Travaux et des Services Techniques du groupe, et de Monsieur Gilles PIVERT, ingénieur chargé du Département des Equipements du groupe, délégation est donnée à :

- Madame Josiane BETEMPS, attachée d'administration hospitalière responsable du Département Gestion Administrative Financière et Immobilisation à l'effet de signer, et notamment dans le domaine relevant de l'exécution des marchés, pour toutes les opérations ne relevant pas exclusivement de la Personne Responsable des Marchés, et pour valider les factures et mémoires du domaine d'activité des travaux et équipements ; à l'effet de signer, dans le domaine des travaux qui lui est dévolu, tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, D relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

En cas d'empêchement de Monsieur Patrice GARCIA, délégation est donnée à :

- Monsieur Michel BIRESSI, cadre supérieur de santé et Madame Sylvie POUGEADE, technicienne supérieur hospitalière à l'effet de signer pour les affaires courantes uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C (2, 5, 7) et E de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de Madame Hélène GILARDI, directrice du site COCHIN ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Monsieur Emmanuel LAVOUE, à l'effet de signer, tous les actes pour lesquels Hélène GILARDI a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site COCHIN ;

En cas d'empêchement de Monsieur Sylvain BRAULT, directeur du site BROCA/LA ROCHEFOUCAULD/LA COLLEGALE, délégation est donnée à :

- Madame Hélène GILARDI et Madame Cécile LOMBARD, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Sylvain BRAULT a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site BROCA – LAROCHEFOUCAULD – LA COLLEGALE ;

En cas d'empêchement de Monsieur Pierre MALHERBE, directeur du site HÔTEL DIEU ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Monsieur Patrick HOUSSEL et Madame Hélène GILARDI, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Pierre MALHERBE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site HÔTEL DIEU.

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 2 à 5 du présent arrêté ;

De même délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, aux bénéficiaires suivants :

Sites COCHIN - BROCA - HOTEL-DIEU :

Administrateurs de garde en premier :

- Monsieur Patrick HOUSSEL, Directeur d'Hôpital ;
- Madame Hélène GILARDI, Directrice d'Hôpital ;
- Monsieur Sylvain BRAULT, Directeur d'Hôpital ;
- Madame Joëlle CANTORI, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Madame Cécile CASTAGNO, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Madame Christelle CHOÏ, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Madame Louise COLAS, Directrice d'Hôpital ;
- Monsieur Christophe FIGLAREK, Directeur d'Hôpital ;
- Anne-Laure DE CESARE, Directrice d'Hôpital ;
- Madame Pascale FINKELSTEIN, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Madame Anne-Claude GRITTON, Directrice d'Hôpital ;
- Madame Laëtitia LAVIGNE, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Monsieur Emmanuel LAVOUE, Directeur d'Hôpital ;
- Monsieur Pierre MALHERBE, Directeur d'Hôpital ;
- Madame Cécile LOMBARD, Directrice d'Hôpital ;
- Madame Brigitte SCHERB, Directrice de Soins ;
- Madame Fatima THOR, Directrice de Soins ;
- Monsieur Cédric ZOLEZZI, Directeur d'Hôpital ;

Sites COCHIN - BROCA - HOTEL-DIEU :

Administrateurs de garde en second :

- Monsieur Jean Michel BRETAGNE, Ingénieur Biomédical ;
- Monsieur Didier CLEMENT, Ingénieur Hospitalier ;
- Monsieur David DAYLIES, Ingénieur Hospitalier ;
- Madame Catherine FIESCHI, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Monsieur Patrice GARCIA, Ingénieur Informatique ;
- Madame Danielle GRES, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Monsieur Michel JUAN, Ingénieur en Organisation ;
- Madame Fanny LANCRY-AUBERT, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Madame Marguerite MANUELLAN, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Monsieur Roland MULLER, Attachée d'Administration Hospitalière.

ARTICLE 7 :

L'arrêté n° 2015-03 du 1^{er} avril 2015 portant délégation de signature pour le groupe hospitalier Cochin/Broca/Hôtel-Dieu est abrogé.

ARTICLE 8 :

Le Directeur du Groupe Hospitalier des Hôpitaux Universitaires Paris Centre COCHIN-BROCA-HÔTEL-DIEU est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait à Paris, le 7 Septembre 2015



Patrick HOUSSEL

Directeur du Groupe Hospitalier Paris Centre



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015247-0004

Signé le vendredi 04 septembre 2015

Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)

arrêté portant subdélégation de signature de Monsieur Eric Lajarge, directeur départemental de la cohésion de Paris



PRÉFET DE PARIS

Arrêté n°

portant subdélégation de signature de Monsieur Eric LAJARGE directeur départemental de la cohésion sociale de Paris

Le directeur départemental de la cohésion sociale de Paris

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code de l'éducation ;

VU le code général des collectivités territoriales;

Vu le code des marchés publics ;

VU le code de la santé publique ;

VU le code du sport ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi d'orientation n° 99-533 du 25 juin 1999 pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et aux responsabilités locales ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, notamment son article 43 ;

VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 31 juillet 2014 nommant Madame Sophie BROCAS, préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris ;

VU le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO en qualité de préfet de la région Ile de France, préfet de Paris ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU l'arrêté n° 2012320-0003 du 15 novembre 2012 portant organisation de la direction départementale interministérielle de la cohésion sociale de Paris ;

VU l'arrêté du 15 janvier 2013 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Monsieur Eric LAJARGE, administrateur territorial hors classe, dans l'emploi de directeur départemental interministériel de la direction départementale de la cohésion sociale de Paris ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013361-0009 du 27 décembre 2013 portant organisation de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris

VU l'arrêté préfectoral n°2015091-0016 du 1^{er} avril 2015 du préfet de région d'Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées au budget de l'Etat à Monsieur Eric Lajarge, directeur départemental de la cohésion sociale de Paris ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015099-0006 du 9 avril 2015 du préfet de région d'Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature en matière administrative à Monsieur Eric Lajarge, directeur départemental de la cohésion sociale de Paris ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015099-0001 du 9 avril 2015 portant délégation de signature au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) ;

Sur proposition de la préfète, secrétaire générale de la préfecture de région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

ARRETE

ARTICLE 1: En application de l'arrêté préfectoral n° 2015099-0006 du 9 avril 2015 susvisé, subdélégation en matière administrative, est donnée à Madame Jeanne Delacourt, directrice départementale adjointe de la de la cohésion sociale de Paris, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric Lajarge, directeur de la cohésion sociale de Paris, à l'effet de signer les arrêtés, décisions, pièces ou conventions mentionnés à l'article 1er de cet arrêté, et dans les conditions et réserves fixées par les articles 1^{er} et 2^{ème} dudit arrêté.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric Lajarge et de Madame Jeanne Delacourt, subdélégation, en matière administrative, est donnée, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles, à l'effet de signer les actes et pièces mentionnés à l'article 1er ci-dessus et dans les conditions et réserves fixées à ce même article, à :

-Madame Dominique Agullo, attachée principale, cheffe du pôle « politique de la ville et égalité des chances » ;

-Madame Brigitte Bansat-le-Heuzey, inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, cheffe du pôle « protection des populations, famille et prévention » ;

-Madame Maïlys Puygauthier, inspectrice de la jeunesse et des sports, cheffe du pôle « jeunesse, sports et vie associative » ;

-Madame Chantal Bellot, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, secrétaire générale.

ARTICLE 3 : En application de l'arrêté préfectoral n°2015091-0016 du 1^{er} avril 2015 susvisé, subdélégation, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses, est donnée à Madame Jeanne Delacourt, directrice départementale adjointe de la direction départementale de la cohésion sociale de Paris, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric LAJARGE, directeur départemental de la cohésion sociale de Paris, à l'effet de signer les actes et pièces mentionnés aux articles 2 et 4 de l'arrêté du 1^{er} avril 2015 précité, dans les conditions et limites fixées par ledit arrêté.

En application de l'arrêté préfectoral n°2015099-0001 du 9 avril 2015 susvisé portant délégation de signature au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), la présente subdélégation de signature concerne également, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric Lajarge, les actes, décisions et conventions mentionnés à l'article 3 du même arrêté.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur .Eric Lajarge et de Madame Jeanne Delacourt, subdélégation de signature , pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses, est donnée, pour un montant limité à 23 000 euros inclus et sous réserve des dispositions prévues à l'article 2 de l'arrêté n°2015091-0016 du 1^{er} avril 2015 précité à :

-Madame Dominique Agullo, attachée principale, chef du pôle « politique de la ville, égalité des chances et vie associative » pour les programmes 169, 104 et 157 ;

-Madame Brigitte Bansat-le-Heuzey, inspectrice classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, chef du pôle « protection des populations et prévention » pour les programmes 177, 183 et 304 ;

-Madame Maïlys Puygauthier, inspectrice de la jeunesse et des sports, cheffe du pôle « jeunesse, sports et vie associative » pour le programme 219 et tout document relatif à l'instruction des dossiers déposés au titre du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) et du programme n° 163 ;

-Madame Chantal Bellot, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, secrétaire générale pour le programme 333 et toutes opérations budgétaires relevant de l'application informatique financière de l'Etat-CHORUS. ;

-Madame Florence Lafleur, secrétaire administrative de classe normale, responsable finances, pour toutes fonctions relevant de l'application informatique financière de l'Etat-CHORUS ;

-Madame Sandrine Onestas, secrétaire administrative de classe normale, responsable des ressources humaines, pour toutes fonctions relevant de l'application Chorus Déplacements Temporaires (Chorus DT).

ARTICLE 5 : Les arrêtés n°2015106-0002 du 16 avril 2015 et n° 2015-155-4 du 4 juin 2015, portant subdélégation de signature du directeur départemental de la cohésion sociale de Paris sont abrogés.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le

04 SEP. 2015

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental de la cohésion sociale de Paris



Eric LAJARGE



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015245-0007

Signé le mercredi 02 septembre 2015

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE - SERVICE DES IMPOTS DES
ENTREPRISES 15ème NECKER



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle fiscal Paris Sud Ouest
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES 15^{ème} NECKER
137 RUE DE L'ABBÉ GROULT
75731 PARIS CEDEX 15
TÉLÉPHONE : 01 53 68 87 01
MÉL. : sie.paris-15e-necker@dgifp.finances.gouv.fr

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 15^{ème} Necker,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme BATTIST Mélanie, inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 15^{ème} Necker , à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

- dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs et contrôleurs principaux des finances publiques désignés ci-après :

CASSIERE Nathalie	ROQUET Sylvie	GUILLEMIN Jean-Philippe
DHELLIN Anne	SCHMID Delphine	BACHER Béatrice
LEBIGOT Michel	SIGRIST Corinne	GUILLOT Florence

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
GUILLEMIN Jean-Philippe	Contrôleur	10 000 €
BACHER Béatrice	Contrôleuse	10 000 €
GUILLOT Florence	Contrôleuse	10 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS

A Paris, le 2 septembre 2015

Le comptable, responsable de service des impôts des
entreprises de Paris 15^{ème} Necker


L'inspectrice divisionnaire
LYDIA SANTIN



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015244-0040

Signé le mardi 01 septembre 2015

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE - SERVICE DES IMPOTS DES
PARTICULIERS 16ème PORTE DAUPHINE



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle fiscal Paris Sud Ouest
SIP Paris 16ème Porte Dauphine
146 Avenue de Malakoff
75 116 PARIS Cedex 16

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 16ème Porte Dauphine

Vu le code général des Impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L.257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame Nadine CHATELIN, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 16ème Porte Dauphine, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après qui sont habilités par la présente à effectuer tous actes d'administration et de gestion du service au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné :

GALLOUIN Loïc

LIMOSIN Samuel

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

**LE MAUX Christophe
NEDELEC Marc
BOULOGNE David**

**LIU CUISINIER Christelle
MARINECHE Christine**

**BENARD Perrine
VILAIN Virginie**

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

**SIMON Stéphanie
RIVA Stéphane
GONDOUIN Yann**

**PUSONJIC Milka
SOULIER Fabian
LOVATI EVA**

**CARRON Sophie
CAIRO Cécilia**

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
GALLOUIN Loïc	Inspecteur	15 000€
LIMOSIN Samuel	Inspecteur	15 000€
JOSIERE Denis	Contrôleur	5 000€
GOLPINAR Berg	Contrôleur	5 000€
ZINZULA Emmanuelle	Contrôleur	5 000€
NDONG Patrick	Contrôleur	5 000€
ROY Stéphane	Contrôleur	5 000€
DROUOD Marie-Pascaline	Contrôleur	5 000€

Article 4

Délégation de signature est donnée pour la fonction accueil à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous

- dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

NEDELEC Marc
BOULOGNE David

2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération, rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous

- dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

NEDELEC Marc
BOULOGNE David

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1er Septembre 2015

Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers,


Jean-Yves BLANCH
Administrateur des Finances Publiques Adjoint
Chef de Service Comptable



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015244-0041

Signé le mardi 01 septembre 2015

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE - SERVICE DES IMPOTS DES
ENTREPRISES 16ème PORTE DAUPHINE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS
POLE FISCAL SUD OUEST
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES
PARIS 16^È PORTE DAUPHINE
146 , AVENUE DE MALAKOFF
75775 PARIS CEDEX 16

Arrêté portant délégation de signature

- Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16^{ème} Porte Dauphine,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. LIEVENS Benjamin, Inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16^{ème} Porte Dauphine, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 15 000 €, portée à 60 000 € en cas d'absence du chef de service comptable;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 15 000 €, portée à 60 000 € en cas d'absence du chef de service comptable;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA dans la limite de 15 000 €, portée à 100 000 € par demande en cas d'absence du chef de service comptable;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

BUI Thao SIMON Peggy	CIOSI Isabelle	FLORIMOND Roselyne
-------------------------	----------------	--------------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

ALEXANDRE-ALVES Joseph
ARCI Léa
BENARAB Brahim
DE VINCENZI Nadine

DUARTE Andrée
FOUILLET Jean-Yves
GUILLIER Patrick
MINEAUD Anne

SOGNY Christine
TINCRES Gaëlle

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BELLEI Catherine
BLANLOT Thierry
BOUILLON Cyril

HENRIETTE Patrick
ISIDORE Elizabeth
LEFEBVRE Yannick

MECIONYTE Vilma
PRESTI Valérie

Article 3

En matière de recouvrement, délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

3°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuite, selon les limites fixées à l'article 2,

aux agents désignés ci-après :

BUI Thao SIMON Peggy	FOUILLET Jean-Yves	FLORIMOND Roselyne
-------------------------	--------------------	--------------------

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1 septembre 2015
Le comptable des finances publiques, responsable du service
des impôts des entreprises de Paris 16^{ème} Porte Dauphine


Bernard PERILLIER



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015250-0001

Signé le lundi 07 septembre 2015

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature annulant
l'acte 2015244-0036 publié au Recueil départemental spécial
N° NV186 du 04 SEPTEMBRE 2015

Direction Régionale des Finances Publiques d'Ile-de-France et du département de Paris

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Paris, le 7 septembre 2015

Nom - Prénom	Responsables des services	
FOULON Francis BROTHIER Hubert CONTE Martine MAURIN Nicole VANSUYT Marie MORLANS Marylène JULLIARD Didier DANTON Brigitte VERGUIN Pierre LEPAGE Serge GRUSON Brigitte MEURVILLE Anne DUVERT Claude LAUREC Marie-Ange FRAPIER Annie NGUYEN Pascal BONHOMME Marc BLANCHON Alain CARLES Nicole SUDON Pascale LETOILE Dominique BEAUFILS Patrick LABARTHE Joëlle GUISELIN Dominique, p.i GUISELIN Dominique CLOUSSE Dominique DELACHAPPELLE Françoise LUTTMANN François DELACHAPPELLE Eric ESPINASSE Dominique SERVOZ Daniel MARTINOLES Gérard SANTIN Lydia HUBERTY Alain CASTETS Alain BEGUIN-DAVID Claude PERILLIER Bernard BONNET Bruno HERBAUT Pascale HESSEL Henri CUISSET Carole VERITE Richard BERTHON Pierre	<p align="center">Services des Impôts des Entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> Paris 1er Paris 2ème Bonne Nouvelle Paris 2ème Vivienne Paris 3ème Paris 4ème Paris 5ème Paris 6ème Notre-Dame-des-Champs Paris 6ème Odéon Paris 7ème Paris 8ème Champs-Elysées Paris 8ème Europe Hausmann Paris 8ème Europe Rome Paris 8ème Madeleine Paris 8ème Roule Artois Paris 8ème Roule Hoche Paris 9ème Est Paris 9ème Ouest Paris 10ème Nord Paris 10ème Sud Paris 11ème Saint-Ambroise Paris 11ème Foie-Méricourt Paris 11ème Roquette Paris 11ème Sainte-Marguerite Paris 12ème Bel-Air Paris 12ème Quinze-Vingts Paris 12ème Picpus Paris 13ème La Gare Paris 13ème Maison-Blanche Paris 14ème Montparnasse Paris 14ème Alésia Paris 15ème St Lambert Paris 15ème Grenelle Javel Paris 15ème Necker Paris 16ème Auteuil Paris 16ème Chaillot Paris 16ème La Muette Paris 16ème Porte-Dauphine Paris 17ème Batignolles Paris 17ème Epinettes Paris 17ème Les Terres Paris 17ème Plaine-Monceau Paris 18ème Clignancourt Goutte d'Or Paris 18ème Grandes-Carrières 	

NEGRE Christian
MARMISSÉ Patrick
HADDOUCHE Jean-François
BELLAMIT Marie Christine

Paris 19ème Buttes-Chaumont
Paris 19ème Villette
Paris 20ème Charonne
Paris 20ème Père-Lachaise

TEISSEDE Dominique

Services des Impôts des Particuliers :
Paris 1er-2ème
Paris 3ème

CARUBIA Michèle

Paris 4ème

GREZE Dominique
ROBERT-MARTIN Marie-Thérèse

Paris 5ème
Paris 6ème

PECHEUR Jean-Luc
MARTIN Jacques

Paris 7ème
Paris 8ème

PEYRONNET Bernadette
GABELOTEAU Hervé

Paris 9ème
Paris 10ème Nord

TCHAM Samia

Paris 10ème Sud

PEYRAUD Barbara
BEUNEUX Brigitte

Paris 11ème Oberkampf
Paris 11ème Ledru-Rollin

DACHICOURT Françoise
GEOFFRAY Sylvie

Paris 12ème Daumesnil
Paris 13ème La Gare

ROUX Nadia
GACHIGNARD Jean-Paul

Paris 13ème Maison-Blanche
Paris 14ème Montparnasse

BROCHET Françoise
CARDEAU Marie-Françoise

Paris 14ème Alésia
Paris 15ème Saint-Lambert

BEAUMONT Jean Michel
DURET Jean-Jacques

Paris 15ème Grenelle
Paris 15ème Necker

PIQUEMAL-LAGORRE Pierre
GUGUES Roland

Paris 15ème Javel
Paris 16ème Porte-Dauphine

TAMIC Nadine
BLANC Jean-Yves

Paris 16ème Auteuil
Paris 16ème La Muette

VILLET Danielle
GAILLARD Françoise

Paris 17ème Plaine-Monceau
Paris 17ème Batignolles

DIME Chantal, p.i
GROSS Jean Yves

Paris 17ème Epinettes
Paris 17ème Terres

DIME Chantal
PUIGMAL Alain

Paris 18ème Clignancourt
Paris 18ème Goutte-d'Or

JOINOVICI Marc
CHAUSSY Claire

Paris 18ème Grandes-Carrières Nord
Paris 18ème Grandes-Carrières Sud

DURLAIX Annick
PALIX Gérard

Paris 19ème Buttes-Chaumont
Paris 19ème Villette

MULLER Rémy
GUBON François

Paris 20ème Charonne
Paris 20ème Père-Lachaise

GRAVOSQUI Olivier
ZWOLENIK Martine

Paris 20ème Saint-Fargeau

COGULIC Danièle
CARIOU Lise

Services de Publicité Foncière :
Paris 1er bureau

AROLD Didier
PEYSSOU Marc

Paris 2ème bureau
Paris 3ème bureau

FRAISSE Dominique
RICHARD François

Paris 4ème bureau
Paris 5ème bureau

DELAUCHE Didier
HERBAUT Daniel

Paris 6ème bureau
Paris 7ème bureau
Paris 8ème bureau

PANTEIX Christian
CRIQ Bernard
THEVENET Pascal
FISCHER Eve-Laurence

Paris 9ème bureau
Paris 10ème bureau
Paris 11ème bureau
Paris 12ème bureau

Brigades :

MURA William
BERTHON Sylvie, p.i
LE CREURER Arnaud
REYNAUD Isabelle
LAJUGIE Jean-Paul
MANDIN Maël
CONTOUT Carole
TOBALEM André
BERTHON Sylvie
FRITZ Bertrand
BOUTANT Bruno
NEIGE Henri
FERRON Gaëlle
HERNANDO Marie-Claude
COUDERC Sandra
BUFORT Edith
GIRAUD Isabelle
GREEF Pascale
SIMONOT Claire

1ère brigade de vérification Paris Centre
2ème brigade de vérification Paris Centre
4ème brigade de vérification Paris Centre
6ème brigade de vérification Paris Centre
7ème brigade de vérification Paris Centre
9ème brigade de vérification Paris Centre
11ème brigade de vérification Paris Centre
12ème brigade de vérification Paris Centre
13ème brigade de vérification Paris Centre
14ème brigade de vérification Paris Centre
15ème brigade de vérification Paris Centre
1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Centre
Brigade Patrimoniale Paris Centre
1ère brigade de vérification Paris Est
2ème brigade de vérification Paris Est
3ème brigade de vérification Paris Est
4ème brigade de vérification Paris Est
5ème brigade de vérification Paris Est
7ème brigade de vérification Paris Est
9ème brigade de vérification Paris Est

HERNANDO Marie-Claude, p.i
BUFORT Edith, p.i
GREEF Pascale, p.i

9ème brigade de vérification Paris Est

Brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Est

NICOLLET Florence
GUINARD Mathieu
LATUS César
ROUSSET Philippe
CRIMIER Agnès
LABOUX Nathalie
EDERIQUE Laura
MARILLER Serge
MARTICHON Brigitte
PERRIN Françoise
HUMAIR Jean-Marie
HUARD Michel
DEVALS Philippe
FUENTES Hélène
BUGAUD Geneviève
TOMASENA Rémi

1ère brigade de vérification Paris Nord
2ème brigade de vérification Paris Nord
3ème brigade de vérification Paris Nord
4ème brigade de vérification Paris Nord
5ème brigade de vérification Paris Nord
6ème brigade de vérification Paris Nord
7ème brigade de vérification Paris Nord
8ème brigade de vérification Paris Nord
9ème brigade de vérification Paris Nord
10ème brigade de vérification Paris Nord
11ème brigade de vérification Paris Nord
1ère brigade de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris Nord
2ème brigade de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris Nord
1ère brigade de vérification Paris 7ème
3ème brigade de vérification Paris 7ème

LAMBERT Didier, p.i.
VUGHT Christian
LAMBERT Didier
LY Marlyse
MESTRUDE Claire
ROUYROY Pascale
CHARTRAIN Daniel

4ème brigade de vérification Paris 15ème
5ème brigade de vérification Paris 15ème
6ème brigade de vérification Paris 15ème
8ème brigade de vérification Paris 16ème
9ème brigade de vérification Paris 16ème
10ème brigade de vérification Paris 16ème
12ème brigade de vérification Paris 16ème

CASTET Jean-Pierre
FRANCOIS Nathalie
FAVRE Bernard
ROSSI Frédérique
TARIDEC Gilles
BESNARD MANGIN Caroline
VIGIER Vincent
BREWEE Gilles
CHIRON Carine
DE MONTELLA Alain
HANS Agnès
DAVID Marie-Noëlle

1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Ouest
2ème brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Ouest
1ère brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
2ème brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
3ème brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
2ème brigade de vérification Paris Sud
4ème brigade de vérification Paris Sud
5ème brigade de vérification Paris Sud
6ème brigade de vérification Paris Sud
7ème brigade de vérification Paris Sud
1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Sud
Brigade Patrimoniale Paris Sud

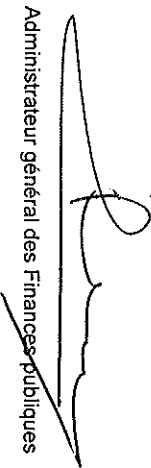
MORGAND Jean-Michel
SALLES Agnès
MARTINI Isabelle
DUPERRIER Françoise
ROCH Catherine
JAULHAC Laurent
DEFORGE Christophe
VIVEN Veronique
ZENO Anne
GRANCHER Arnaud
GAUDRY Flavia, p.i.
DUBOIS Frédéric
POREYE Thérèse Marie
LOUBIERE Annick
NICOLLET Florence
BONNET Dominique
ANNEQUIN Nicole
WALLY Nelly
LANGE Christian
LACAZE Didier
COUSSY Anne
GIQUEL Elisabeth
CLOTEAU Valentine
THORNARY Catherine
RAY Laure
TRESARRIEU Elisabeth
BARBAUD Christian
GRAVIERE Martine
DEPROST Sylvain
PELEN Jocelyne
BRICHET Annie
FAUJEAN Philippe
DUPLAIX Annick
VANGELUWE Yves
ANNEBICOUE Bernard
FOIN Christine
ZWOLENIK Martine
FERRON Gaëlle

Pôles Contrôle Expertise et Fiscalité Immobilière :
Pôle contrôle expertise Paris 1er
Pôle contrôle expertise Paris 2ème
Pôle contrôle expertise Paris 3ème et 4ème
Pôle contrôle expertise et fiscalité immobilière Paris 5ème
Pôle contrôle expertise Paris 6ème
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 7ème
Pôle contrôle expertise des particuliers et fiscalité immobilière Paris 7ème
Pôle contrôle expertise Paris 8ème Chps-Elysées Europe Hausmann
Pôle contrôle expertise Paris 8ème R. Artois R. Hoche
Inspection de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris 8ème
Pôle contrôle expertise Paris 9ème
Pôle contrôle expertise Paris 10ème
Pôle contrôle expertise Paris 11ème
Fiscalité immobilière élargie 11ème
Pôle contrôle expertise Paris 12ème
Fiscalité immobilière élargie Paris 12ème
Pôle contrôle expertise Paris 13ème
Pôle contrôle expertise Paris 14ème
Fiscalité immobilière élargie Paris 14ème
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 15ème Grenelle/Javel
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 15ème Saint-Lambert/Necker
Pôle contrôle expertise des particuliers et fiscalité immobilière Paris 15ème
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Auteuil/La Muette
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Chaillot/Dauphine
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Auteuil
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Muette
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Chaillot/Dauphine
Pôle contrôle expertise Paris 17ème Temes/Batignolles
Pôle contrôle expertise Paris 17ème Plaine-Monceau/Epinettes
Inspection de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris 17ème
Pôle contrôle expertise Paris 18ème
Inspection de fiscalité personnelle et patrimoniale PARIS 18ème
Pôle contrôle expertise Paris 19ème
Fiscalité immobilière élargie Paris 19ème
Pôle contrôle expertise Paris 20ème
Fiscalité immobilière élargie Paris 20ème
Fiscalité immobilière élargie Centre

<p>BUFFIERE Christine</p> <p>CRASPAIL Dominique</p> <p>RECOUPE Nelly</p> <p>ZANINI Dominique</p> <p>LECHARD Patricia</p> <p>VAUCHEY Jean-Pascal</p> <p>ROUSSEAU Cyril</p> <p>PEDEUTOUR Nicole</p> <p>FALCOU Michel</p> <p>KAMINSKE Martial</p>	<p>Pôle de régularisation déconcentré (PRD) Paris</p> <p>Pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP)</p> <p>Pôles de Recouvrement Spécialisé: Paris Centre Paris Nord Est Paris Sud Ouest</p> <p>Centres des Impôts Fonciers Paris Centre Paris Est Paris Nord Paris Ouest Paris Sud</p>	
--	---	--

Le chef de cabinet,

Dominique PROCCACCI



Administrateur général des Finances publiques



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015244-0042

Signé le mardi 01 septembre 2015

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE - POLE DE CONTROLE ET
D'EXPERTISE 7EME ARRONDISSEMENT



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle fiscal Paris Sud Ouest
Pôle de contrôle et d'expertise des professionnels du 7ème arrondissement
9 place Saint Sulpice 75292 ParisCédex 06

Arrêté portant délégation de signature

Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise des professionnels du 7ème arrondissement

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans les tableaux ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans les tableaux ci-dessous ;

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Nom prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Claude HERBIN	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
Laurent PESENTI	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
Flavien CHIRON	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
Didier BERNARD	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
Nicolas GUIOT	Inspecteur	15 000 €	15 000 €

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Nom prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Corinne GANDRE	Contrôleur Principal	10 000 €	10 000 €
Michel BRAZET	Contrôleur Principal	10 000 €	10 000 €
Annie DAFIT	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Florence ZAEPFEL	Contrôleur	10 000 €	10 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1er septembre 2015

Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise

Laurent JAULHAC